# Cahier des charges : Développement d'un module internet interactif en hyperpaysage.

Maître d'ouvrage : Association pour le développement du Pays des Paillons (ADPP)

Périmètre du projet : Le territoire des 13 communes membres de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons (Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, l'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët de l'Escarène).

Public ciblé : Les établissements scolaires, associations d'éducation à l'environnement, puis les randonneurs, autres sportifs et individus.

## 1. Présentation du projet

### 1.1 Définition

Un « hyperpaysage » désigne la photographie d'un paysage (panoramique), « cliquable », c'est-à-dire dont certaines zones sont rendues sensibles et renvoient à d'autres documents (texte, son, image, vidéo).

Pour obtenir davantage de précisions, consulter l'annexe 1.

### 1.2 Les objectifs et enjeux

Axe 2

« Orientation 2.6 : Faciliter l'accessibilité et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication par l'hyperpaysage. » pour faire connaître le pays, et ses richesses diverses, aux autochtones et à la population non locale, et ceci afin, d'abord d'informer et sensibiliser mais aussi de promouvoir le territoire.

« Orientation 2.7 : Protéger l'environnement : Le patrimoine naturel de qualité doit être préservé, restauré, entretenu et valorisé. » Il faut faire connaître les richesses naturelles et agricoles pour préserver et gérer durablement l'environnement. L'enjeu est de faire comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les interrelations des hommes avec leur milieu pour faire aimer, donner l'envie de respecter et d'agir autrement.

Axe 4

« Orientation 4.3 : Mettre en réseau les acteurs du Pays et mutualiser les moyens »

Il s'agit de faire des citoyens, des partenaires et acteurs du projet pédagogique de sensibilisation et d'information de leur territoire.

## 2. Le site internet

### 2.1 Descriptif général

2.1.1 Langue : Français

2.1.2 L'enjeu : le site sera une vitrine du Pays des Paillons et accessible à tous. Par conséquent, il devra être **ludique et simple d'utilisation.**

2.1.3 **Le site pourra être testé sur plusieurs configurations**. L'objectif technique étant d'élaborer une navigation cohérente, simple, et intuitive. **L'internaute ne doit pas se perdre**.

Par exemple, il faudra pouvoir revenir sur l'accueil en cliquant sur le logo de n'importe quelle page du site.

2.1.4 La **présentation sera claire, concise avec les couleurs dominantes de vert** (car site à vocation environnementale).

2.1.5 Le **graphisme** sera **simple et ludique.**

2.1.6 **Le design** adoptera des **lignes fines, et des formes carrées et/ou rectangulaires.**

2.1.7 **La typologie sera de type Myriad**, et en cohérence avec la **charte graphique du Pays des Paillons** (tout comme les couleurs). La police Arial peut être aussi utilisée.

### 2.2 Descriptif technique détaillé

2.2.1 Type d'architecture

C'est l'**architecture combinatoire** qui a été retenue pour naviguer dans les panoramas car le cheminement de la lecture est non linéaire, la visite est donc plus interactive.

Pour obtenir davantage de précisions, consulter l'annexe 1.

2.2.2 Contenu

**Titre de la page 1 : Bienvenue dans l'hyperpaysage des Paillons**

La première page du site sera différente des autres (car contenant plus d'écritures).

Cette page sera constituée de 3 bandeaux :
- un horizontal avec :
  - le logo du Pays des Paillons,
  - le titre de la page,
  - un encadré divisé en plusieurs parties (différents univers : pitchouns, enfants, ados, adultes, tout le monde) pour entrer dans la navigation tout en s'adaptant au niveau de l'internaute,
  - un onglet de recherche qui intégrera une recherche par mots clés,
- vertical gauche : zone de texte de l'onglet sélectionné dans le bandeau vertical droit,
- vertical droit : avec divers onglets permettant de présenter le site et de donner des conseils quant à son utilisation :
  - Le mot du Président, (ce dernier peut être amené à changer, si tel est le cas, la fréquence

pourrait être annuelle),
- L'hyperpaysage : qu'est ce que c'est ?
- Pourquoi l'hyperpaysage ?
- Comment s'en servir ?
- Accès administrateur qui devra se faire par reconnaissance de l'identifiant et du mot de passe, l'accès se ferait pour un seul individu voire 2.
- Un site évolutif : et votre participation ? : Dans cet onglet, il doit être envisagé un système « Wiki » où chaque personne, école...puisse y concevoir et déposer leur projet avec différentes étapes :
  - page de présentation du projet : nom du projet, nom de l'école ou de la personne, E-mail, niveau de compréhension (univers), coordonnées géographiques, altitude;
  - jointure de photographies pour créer un panoramique (via une application de type AutopanoPro),
  - association à la photographie panoramique d'une carte topographique en fonction du niveau requis de compréhension et préalablement défini. Aussi il faudra prévoir une application qui permette de positionner les points de prise de vue sur la carte (d'après les coordonnées géographiques notées sur le terrain);
  - création de zones sensibles sur la photographie,
  - dépôt de documents : images, textes, sons, vidéos,
  - création de liens entre les zones sensibles de la photographie et les documents déposés.

**Titre de la page 2 : Univers « choisi » : Choisissez votre destination**

Cette page est constituée de 4 bandeaux :
- un horizontal : avec le logo du Pays des Paillons et le titre de la page,
- vertical droit : onglets permettant la navigation (listing des points de vue+bulle informative ),
- vertical gauche : listing des thématiques et/ou écoles + en bas de page « retour accueil »,
- central : carte adaptée au niveau de l'univers.

**Titre de la page 3 : Titre : Nom du panorama**

- Au centre se trouveront :
  - à gauche la photographie panoramique avec des panoramas de 180° à 360° degrés. On pourra s'y déplacer, zoomer et y découvrir des zones sensibles,
  - à droite la carte qui permettra de localiser les lieux et de s'orienter sur le territoire.

- Le bandeau vertical droit sera constitué des diverses thématiques (faune/flore/milieux naturels, patrimoine bâti et rural, géologie, points de vue) sous forme d'images où l'on peut cliquer dessus.
En cliquant sur une image spécifique, sa disponibilité ou non apparaîtra sur la photographie,

Par exemple, si l'on clique sur l'icône Fleur. L'icône va apparaître ou non sur la photographie panoramique (= zone sensible) afin de montrer sa disponibilité ou non. Sa disponibilité pour amener l'"hyperpaysaguonaute" vers d'autres informations (une fiche sur la nivéole de Nice par exemple). Voici quelques exemples de fiches à télécharger en suivant le lien ci-dessous :

http://www.pays-des-paillons.fr/extranet/Hyperpaysage/FichesHyperpaysage.rar

A partir du moment où l'on cliquera, sur l'une d'entre elles, sur le panoramique, on basculera vers une 4ème page. Cette dernière sera une fiche d'information (fiche patrimoine rural et historique,

fiche faune, fiche flore, fiche géologie, fiche habitat naturel...). C'est une/des fiche(s) préalablement créée(s) par l'initiateur du  projet d'hyperpaysage (école, randonneur...).

- Le bandeau horizontal de gauche sera constitué des onglets suivants : accès aux bases de données, retour à la carte topo et/ou retour accueil,

Lors des divers travaux qui vont être amenés et mis en ligne. Des informations (issues des cliques sur les zones sensibles des photographies panoramiques) vont être stockées. La base de données est la somme de ces informations. C'est tout simplement un accès direct à un listing des informations de la somme totale des photographies panoramiques (...ou non panoramiques).

- Le bandeau horizontal bas comporte :
  - flèches de déplacement sur le panorama (gauche et/ou droite),
  - arrêt sur image,
  - zoom,
  - boussole d'orientation,
    (Est-ce que la boussole d'orientation doit tourner de manière synchronisée avec les défilements du panorama vers la gauche et vers la droite ? C'est l'internaute qui est mobile lors de son voyage dans la photographie. L'orientation reste la même. Par exemple, la direction du nord ne change pas lorsque l'on tourne en 360 degrés sur nous même. Mais il est aussi possible de localiser notre champ de vision sur la boussole. Par conséquent, deux solutions sont possibles).
  - altimétrie (en mètres),
  - positionnement géographique (latitude, longitude),
  - mode de vue plein écran avec : zoom plus, zoom moins, curseur de déplacement multidirectionnel, retour au mode de vue normal.

Afin d'être plus précis dans les informations délivrées et le fonctionnement de la page qui affichera la photographie panoramique, un document d'explications est en ligne. Vous pouvez le télécharger en cliquant sur ce lien :

http://www.pays-des-paillons.fr/extranet/Hyperpaysage/Page3HyperpaysageBrauschExplications.pdf

**Titre de la page 4 : Titre : Nom de la fiche d'information**

Les fiches seront rédigées au format html ou le plus adapté pour être publiées sur un site internet.

2.2.3 Pourquoi avoir déjà conçu les pages sous forme d'une maquette ?

La précision du cahier des charges résulte des entretiens qui ont été faits avec divers usagers potentiels du futur site internet de l'hyperpaysage*. *Afin d'avancer au maximum dans la réflexion graphique, technique, organisationnelle...du site, une maquette des pages du site a déjà été réalisée par l'ADPP. Cependant, l'ADPP, est ouverte à d'autres propositions de présentation graphique, technique....
Cette maquette (+ la page portail, à titre informatif) peuvent être téléchargées en cliquant sur ce lien : http://www.pays-des-paillons.fr/extranet/Hyperpaysage/MaquetteHyperpaysageADPP.rar

2.2.4 Hébergement et référencement

Le site sera hébergé sur le même serveur que celui de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons (Webmaster 2000)

2.3 Perspectives d'évolution

2.3.1 Croissance des bases de données

**Les utilisateurs sont les développeurs de ce site internet** dans le sens où ils y déposent leur travail, qui sera ensuite contrôlé et validé par le comité de pilotage.

Le but étant aussi de constituer une/des bases de données/inventaires du patrimoine rural et naturel des Paillons et de les enrichir.

2.3.2 Ressources apportées

Ce seront surtout des supports informatiques qui seront utilisés pour enrichir le site : texte, base de données, photographies, images, illustrations, vidéos, sons...

**2.4 Les contraintes et les exigences de conception :**

2.4.1 Les délais

Le site doit être mis en service au cours de l'année 2010 pour être utilisable et utilisé. Chaque candidat est libre de fixer son propre délai d'exécution.

2.4.2 Les adhérences avec d'autres projets

Ce site internet devra tenir compte des liaisons qui pourraient être faîtes avec d'autres sites du Pays des Paillons : tourisme notamment.

Doit-on considérer le produit comme un nouveau module dans un site web existant ou comme un nouveau site web indépendant ?

On doit considérer le produit comme un nouveau site web, mais étant intégré dans un projet global de site Web (portail), d'où le terme de module. On pourrait accéder à ce site par un lien direct et/ou depuis le site actuel du Pays des Paillons (http://www.pays-des-paillons.fr/) via un portail (dans ce dernier l'idée serait de créer une partie tourisme/environnement). La partie "Tourisme donnerait des informations sur l'hébergement, les musées, les activités sportives de plein air...bref toutes les informations pratiques afin que la visite soit la plus agréable dans le Pays des Paillons.
La partie "Environnement", en l'occurrence le site internet sur l'hyperpaysage, permettrait de voyager virtuellement dans le Pays des Paillons, pour découvrir ses richesses naturelles, agricoles et patrimoniales.
L'idée est de créer par la suite des liens entre ces 2 "modules internet".

Un second cahier des charges pour la partie Tourisme a déjà été rédigé.

2.4.3 Prise en compte de programmes déjà existants

Il est essentiel de se servir des programmes permettant aux panoramiques de défiler sur une page web, et accompagnés d'un plan ou d'une carte. Ces applets sont PMVR et Floorplan. Éventuellement :

- la licence pourra être acquise par le Pays des Paillons,
- et/ou le webdesigner pourra concevoir un programme équivalent (associant photographie panoramique et carte), voire plus performant.

2.4.3 Prise en compte de la charte graphique

La conception, la rédaction et la mise en page devront **respecter la charte graphique déjà établie** par l'Association pour le développement du Pays des Paillons (ADPP).

Lien de téléchargement de la charte graphique :
http://www.pays-des-paillons.fr/extranet/Hyperpaysage/CharteGraphiquePaillons.pdf

2.4.5 La maintenance

Elle pourra être faîte par une personne de l'ADPP (pour la mise en ligne de nouvelles données...), sous condition que cette dernière soit formée au préalable.

## 3. Organisation du projet

3.1 Les acteurs

La personne en charge du suivi du dossier est le principal interlocuteur.

NOM : HENNEBERT
Prénom : Maxime
Téléphone : 06-30-45-56-79/04-93-54-18-10
Email : maxime.hennebert@pays-des-paillons.fr
Poste : Chargé de mission Pays des Paillons

Le cas échéant, merci de contacter :
NOM : BROCART
Prénom : Olivier
Téléphone : 06-70-01-63-28//04-93-54-18-10
Email : olivier.brocart@pays-des-paillons.fr
Poste : Chargé de mission Pays des Paillons.

3.2 Les instances

3.2.1 Comité de pilotage

Il est représenté par la commission Environnement du Pays des Paillons. Éventuellement, des personnes ressources pourront être conviées aux réunions (enseignants...).

Il aura pour charge d'améliorer le suivi du projet par l'observation et des propositions complémentaires afin de valider le cahier des charges et la prise de décisions concernant les documents futurs.

Il sera composé de manière transversale par :
- des membres d'associations environnementales : ACME, Paillon Vert,
- des instituteurs/institutrices d'écoles maternelles, primaires et du collège (professeur de SVT, histoire/géographie),
- sportifs,
- scientifiques,
- élus des communes concernées,
- webdesigners choisi.

Dans ce projet, il est important de faire partager pour mieux concevoir et gérer, ce site sera une vitrine interactive du Pays des Paillons.
3.2.2 Réunions de pilotage et mise en ligne

**Mardi 06 octobre 2009 :** Réunion du conseil de développement « Appel à projets éducatifs » - Ecole de Bendejun - 17h30 : Informations auprès des enseignants sur la méthodologie hyperpaysage.
**Lundi 12 octobre 2009 :** Réunion de la Commission Environnement – Salle Municipale de Ste Thècle de PEILLON – 18h : présentation et avis sur le cahier des charges pour modifications.
**Mardi 13 octobre 2009 – vendredi 30 octobre 2009 :** Finalisation rendez-vous enseignants, corrections finales du cahier des charges.
**Mardi 1er décembre 2009 – Lundi 14 décembre 2009 :** Validation du cahier des charges.
**Mardi 22 décembre 2009 :** Envoi d'email pour demandes de devis.
**Vendredi 08 janvier 2009 à minuit :** Clôture de réception des offres.
**Après le terme du délai d'exécution maximum défini par le webdesigner :** date de mise en ligne du site et conférence de presse.

3.2.3 Les utilisateurs et développeurs du site

Ils proposeront leur projet à la commission Environnement du Pays des Paillons.

## 4. Moyens fournis

### 4.1 Moyens financiers

Une demande de devis est appliquée par l'ADPP auprès du webdesigner.
Le choix du webdesigner pour la réalisation du site internet se fera en fonction de l'offre la plus cohérente techniquement et financièrement.

### 4.2 Moyens techniques et documents de référence

La charte graphique du Pays des Paillons est à fournir.

Le projet pourra être réalisé rapidement, **une maquette a déjà été conçue par l 'ADPP.** Le webdesigner pourra envisager d'autres configurations sous autorisation de l'ADPP.

A ce jour, **l'ADPP dispose de bases de données pour débuter sur le fonctionnement du site**. Et un projet d'hyperpaysage est déjà en cours d'élaboration avec des écoles.

Afin que le projet soit le plus cohérent, le cahier des charges pour la rubrique internet « Tourisme », peut être mis à disposition. Par la suite, **des liens pourront être fait entre cette rubrique internet et celle de l'hyperpaysage** : par exemple au travers des tracés sur carte des sentiers de randonnée ou de toutes autres activités, au travers du patrimoine à visiter...

Ce sont 2 rubriques internet complémentaires.

### 4.3 Moyens humains

Le chargé de mission en charge du suivi du projet et le webdesigner.

## 5. Documents à remettre pour concourir à cet appel à candidature

5.1 Mémoire technique ou mémoire explicatif

Il n'y a pas de contraintes de rédaction, ou de plan.

Cependant, il est exigé que les éléments suivants figurent dans le document :
- un descriptif technique précis : les solutions techniques, la méthodologie pour les mettre en œuvre lors de la réalisation du site internet;
- le planning de réalisation; (des pénalités de retard seront mises en place si la date définitive de livraison du site internet n'est pas respectée, ces pénalités seront mentionnées à nouveau sur l'acte d'engagement. Montant de la pénalité = 1/1000 du coût total du projet * le nombre de jour de retard).
- le délai maximum d'exécution;
- la présentation de l'entreprise avec les références et expériences professionnelles, diplômes, organigramme...

5.2 Devis descriptif et estimatif détaillé

Il présentera les caractéristiques détaillées et chiffrées pour la création et le développement du site internet en hyperpaysage.

## Annexe 1 : Définition de l'hyperpaysage

Le terme « Hyperpaysage » se réfère à des notions telles que « hypertextualité » ou « hypermédia ».

- Hyper : c'est le caractère multidimensionnel, articulé et virtuel.
- Hypertextualité : c'est un mode d'écriture et/ou de lecture, proposant des choix personnalisés de cheminement. Un mot ou une partie de texte, rendus activables (« cliquables ») par les concepteurs du document, permettent au lecteur d'accéder directement à une autre partie du document et/ou à une partie d'un autre document par un simple « clic » de la souris.
- Hypermédia : c'est un document hypertextuel faisant intervenir des images, éventuellement animées, du son et/ou de la vidéo.

Le laboratoire de méthodologie de la géographie, à l'université de Liège, en Belgique, a développé des exemples d'hyperpaysages et un système où chaque personne peut mettre en ligne leur travaux : voici les quelques liens :

- inventaire des hyperpaysages réalisés : http://www.hyperpaysages.be/spip/article.php3?_article=74

- projet d'hyperpaysage de l'ile Robinson, BELGIQUE : http://www.lmg.ulg.ac.be/hyperpaysages/sacoeur/

- projet d'hyperpaysage de la Fagne de Malchamps avec sa carte jointe : http://www.hyperpaysages.be/spa/eau/index.htm

- mode d'emploi pour réaliser un hyperpaysage panoramique et le mettre en ligne sur le site de l'université de liège : http://www.hyperpaysages.be/spip/IMG/pdf/mode-emploi-redac-2.pdf

| Type d'architecture | Atouts | Faiblesses |
|---|---|---|
| Arborescente | | Mode de lecture linéaire, mode tourne page : interactivité limitée. |
| Combinatoire | Lecture non linéaire du document : Parcours à choix multiples : histoire dont on n'est le héros : choix de cheminement pour l'internaute | Risque de se perdre = limiter le nombre de liens dans les panoramiques (5 environ) et le nombre de niveaux de profondeur (3 maximum, y compris le panoramique de départ). |

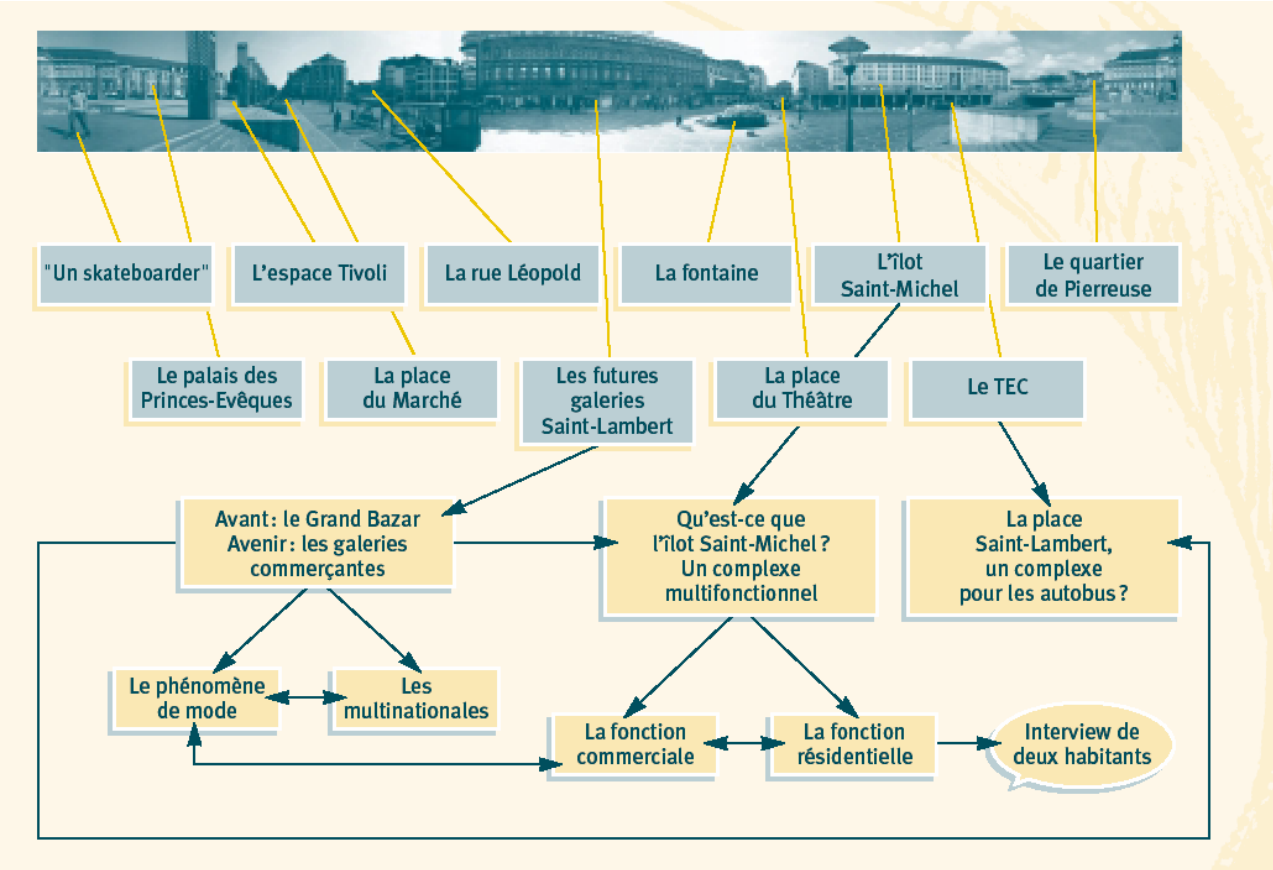


Source ERICX M., PARTOUNE C., PIRENNE M., 2000-2002, Les hyperpaysages panorammiques : une utilisation pédagogique originale des outils multimédias et de l'internet, co-production de l'Institut d'Eco-pédagogie et du Laboratoire de Méthodologie de la Géographie de l'Université de Liège

Figure 49 : L'architecture combinatoire : exemple de la Place Saint Lambert à Liège